



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 75796

Texte de la question

M. Bernard Perrut rappelle à l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité les nombreuses interventions déjà effectuées auprès de son ministère concernant les salariés qui ont atteint les quarante années de cotisations sociales avant l'âge de soixante ans. Il s'agit de personnes ayant commencé à travailler très jeunes et elles méritent donc de pouvoir bénéficier du droit à la retraite sans attendre l'âge réglementaire de soixante ans. Il lui demande si elle ne juge pas équitable et opportun d'accorder satisfaction à cette catégorie de salariés par la mise en place de mesures appropriées.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75796

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2273